

## **NOTE CONCERNANT LE DÉPÔT DU FORMULAIRE MM9 : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE MODIFICATION DU NOM OU DE L'ADRESSE DU TITULAIRE OU, LORSQUE LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE, DEMANDE D'INTRODUCTION OU DE MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE DU TITULAIRE**

**Formulaire MM9 (obligatoire)** : Demande d'inscription d'une modification du nom ou de l'adresse du titulaire ou, lorsque le titulaire est une personne morale, demande d'introduction ou de modification de la forme juridique du titulaire (règle 25 du Règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques).

Veillez vous reporter à notre [Guide de l'enregistrement international des marques](#) pour obtenir de plus amples informations sur les demandes, l'enregistrement et la gestion des marques internationales.

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

#### **OBJET DU FORMULAIRE**

Vous pouvez utiliser le présent formulaire pour inscrire une modification du nom ou de l'adresse du titulaire ou, si le titulaire est une personne morale, pour introduire ou modifier la forme juridique du titulaire. Toutefois, le moyen le plus simple d'inscrire ces modifications est d'utiliser le [formulaire en ligne de l'OMPI relatif à la modification des coordonnées du titulaire](#). Dès que vous aurez saisi votre numéro d'enregistrement international dans le formulaire en ligne, vous verrez les données telles qu'elles sont actuellement inscrites et vous pourrez apporter les modifications nécessaires.

Un seul formulaire MM9 peut porter sur une ou plusieurs modifications concernant un ou plusieurs enregistrements internationaux. Les mêmes modifications peuvent être inscrites pour de multiples enregistrements internationaux à condition que le nom du titulaire inscrit pour chacun de ces enregistrements soit identique.

Par exemple, le titulaire peut soumettre un formulaire MM9 pour demander une modification du nom et de l'adresse pour plusieurs enregistrements internationaux, à condition que le nom du titulaire (tel qu'inscrit au registre international) soit identique pour tous les enregistrements indiqués dans le formulaire. Le titulaire peut également soumettre un formulaire MM9 afin d'inscrire un certain nombre de modifications telles que celles du nom, de l'adresse et d'une indication relative à la forme juridique d'un enregistrement international.

Veillez noter que l'OMPI inscrira les informations reçues au registre international, à condition qu'elles remplissent les conditions prescrites à la règle 25 du règlement d'exécution. Il est donc essentiel que vous fournissiez des informations exactes et complètes.

#### **S'AGIT-IL DU BON FORMULAIRE?**

##### **Modification du nom ou changement de titulaire**

Le présent formulaire ne doit pas être utilisé pour demander l'inscription d'un changement de titulaire de l'enregistrement international; utilisez plutôt le formulaire [MM5](#) à cette fin.

Une modification du nom du titulaire sous-entend que la même personne physique ou morale continue d'être le titulaire de l'enregistrement international. Un titulaire devrait déterminer, en vertu de la législation nationale ou régionale applicable, s'il serait adéquat, d'un point de vue juridique, de demander simplement l'inscription d'une modification du nom (ou de la forme juridique), plutôt que l'inscription d'un changement de titulaire de l'enregistrement international.

Pour autant que toutes les conditions de forme soient remplies, l'OMPI inscrit le changement demandé, sans procéder à une vérification. Aucune pièce justificative ne doit être envoyée à l'OMPI.

### **Modification des coordonnées du titulaire**

Pour demander une modification des coordonnées du titulaire (par exemple, l'adresse électronique ou l'adresse pour la correspondance), utilisez le [formulaire en ligne relatif à la modification des coordonnées du titulaire](#). Vous pouvez aussi utiliser [Contact Madrid](#) (dans la rubrique "Ma demande concerne", sélectionnez "Modification des coordonnées de correspondance du titulaire").

### **EFFETS DE L'INSCRIPTION DE MODIFICATIONS**

Une fois que l'OMPI aura inscrit les modifications au registre international, le titulaire (ou son mandataire) et les offices des parties contractantes désignées concernées en seront avisés.

### **COMMENT SOUMETTRE LE PRÉSENT FORMULAIRE**

Le présent formulaire peut être soumis directement à l'OMPI par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Envoi de formulaire(s)"). Le formulaire peut aussi être soumis par l'intermédiaire de l'office de la partie contractante du titulaire. Toutefois, l'office doit auparavant être consulté quant à la manière de soumettre le formulaire – sur papier ou par voie électronique.

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS ET TAXES**

Une taxe de 150 francs suisses doit être payée à l'OMPI pour chaque formulaire (quel que soit le nombre d'enregistrements internationaux indiqués).

### **PAYER LES ÉMOLUMENTS ET TAXES DUS**

Vous pouvez payer les émoluments et taxes dus :

- au moyen du prélèvement du montant requis sur un [compte courant auprès de l'OMPI](#); ou
- au moyen de fonds déjà versés à l'OMPI (ayant donné lieu à l'attribution d'un numéro de référence OMPI); ou
- au moyen d'un virement sur le compte postal (uniquement en Europe) ou le compte bancaire de l'OMPI.

## ADRESSE ÉLECTRONIQUE DU TITULAIRE ET SERVICES EN LIGNE DE L'OMPI

Si vous ne l'avez pas encore fait, par exemple dans la demande internationale, vous devez fournir (ou actualiser) votre adresse électronique par l'intermédiaire de [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Modification des coordonnées du titulaire"). Les titulaires ne peuvent pas indiquer l'adresse électronique de leur mandataire comme étant la leur. Par conséquent, l'adresse électronique du titulaire et celle du mandataire doivent être différentes.

Veillez noter que l'OMPI n'inclura pas l'adresse électronique des déposants, des titulaires ou des mandataires dans les services d'information en ligne du système de Madrid (par exemple, Madrid Monitor, Madrid Real-time Status) ni ne publiera ces informations dans la *Gazette OMPI des marques internationales*.

Si un mandataire a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications à l'adresse électronique du mandataire **uniquement**<sup>1</sup>.

Si aucun mandataire n'a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications à l'adresse électronique fournie pour le titulaire, ou à l'autre adresse électronique fournie pour la correspondance, le cas échéant.

Le courrier électronique constitue le moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus sûr pour l'OMPI de communiquer des informations à ses utilisateurs. Vous recevrez sans délai les communications électroniques urgentes des offices des parties contractantes désignées. Si vous avez déjà fourni une adresse électronique, veuillez vous assurer qu'elle est à jour.

L'OMPI a mis au point un certain nombre d'outils et de services en ligne utiles. Vous aurez besoin d'un compte OMPI pour accéder à ces outils et services. Ce compte vous donnera accès aux outils et services en ligne de l'OMPI qui ont été conçus pour vous aider à gérer, grâce à un seul et même service, l'ensemble de votre portefeuille d'enregistrements internationaux de marques rattachés à la même adresse électronique.

### Suivi de votre demande

[Madrid Monitor](#) vous permet de suivre en temps réel l'évolution de vos demandes à mesure qu'elles sont traitées par l'OMPI. Pour consulter la situation juridique de votre demande, cliquez sur l'onglet "Suivi en temps réel" depuis un enregistrement donné ou saisissez le numéro de votre enregistrement international dans l'onglet "Recherche en temps réel".

---

<sup>1</sup> Normalement, lorsqu'un mandataire a été constitué, l'OMPI n'envoie pas de communication directement au déposant ou titulaire. Cette règle souffre quelques exceptions :

- lorsque la constitution d'un mandataire est irrégulière, l'OMPI en informe à la fois le déposant ou titulaire et le mandataire présumé;
- six mois avant l'expiration de la période de protection, l'OMPI envoie un avis officiel au titulaire ainsi qu'au mandataire;
- si le montant des émoluments et taxes payés est insuffisant aux fins du renouvellement, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsqu'un enregistrement international n'est pas renouvelé ou qu'il n'est pas renouvelé à l'égard d'une partie contractante désignée, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsque la radiation de la constitution est demandée par le mandataire, l'OMPI, jusqu'à la date à laquelle la radiation prend effet, adresse toute communication au déposant ou titulaire et au mandataire.

## COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE MM9

Le formulaire doit être dactylographié. L'OMPI n'accepte pas les formulaires manuscrits.

### NOMBRE DE FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES

Si l'espace prévu dans une partie quelconque du formulaire est insuffisant, veuillez joindre une "feuille supplémentaire" après la dernière page du formulaire et indiquer le nombre de feuilles supplémentaires annexées à la demande.

### NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

Le titulaire (et l'office, si le titulaire soumet le formulaire par l'intermédiaire d'un office) peut indiquer son propre numéro de référence de dossier interne. L'OMPI intégrera ce numéro de référence dans toute communication ultérieure concernant le présent formulaire.

### RUBRIQUE 1 : NUMÉRO(S) D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

Indiquer le numéro d'enregistrement international en entier, par exemple 123456 ou 123456A.

Plusieurs enregistrements internationaux peuvent être mentionnés à condition qu'ils soient tous au nom du même titulaire. Si tel n'est pas le cas, une demande distincte doit être présentée pour chaque titulaire.

### RUBRIQUE 2 : NOM DU TITULAIRE

Indiquer le nom du titulaire exactement tel qu'il est inscrit au registre international. Lorsque l'enregistrement international fait l'objet d'une cotitularité, indiquer le nom de chaque cotitulaire tel qu'il est inscrit au registre international.

### RUBRIQUE 3 : MODIFICATIONS DU NOM OU DE L'ADRESSE DU TITULAIRE

#### Rubrique 3.a) : Nouveau nom

Cocher cette case si le titulaire a changé de nom et indiquer le nouveau nom tel qu'il doit figurer dans le registre international, y compris les parties qui restent inchangées.

#### Rubrique 3.b) : Nouvelle adresse

Cocher cette case si le titulaire a changé d'adresse et indiquer la nouvelle adresse telle qu'elle doit figurer dans le registre international, y compris les parties qui restent inchangées.

Lorsqu'il y a des cotitulaires et que le changement ne s'applique qu'à l'un d'entre eux, il convient de préciser à quel titulaire le changement s'applique. S'il y a plusieurs cotitulaires, **mais** que seul l'un d'eux a un nouveau nom et/ou une nouvelle adresse, indiquer le nouveau nom et/ou la nouvelle adresse du titulaire concerné, **ainsi que** le nom et/ou l'adresse inchangé(s) des autres titulaires dans la feuille supplémentaire.

Par exemple, X et Y sont les cotitulaires d'un enregistrement international. Si seul Y souhaite modifier son nom ou son adresse, les informations suivantes doivent être fournies dans la feuille supplémentaire.

“Le nom et/ou l'adresse de X sont inchangés; le nouveau nom et/ou la nouvelle adresse de Y ont été modifiés comme suit : [...]”

Dans l'exemple ci-dessus, si seuls le nouveau nom et/ou la nouvelle adresse de Y sont indiqués sans aucune information concernant X, l'OMPI émettra une notification d'irrégularité et demandera au titulaire de préciser ce point.

#### **RUBRIQUE 4 : LORSQUE LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE, INTRODUCTION OU MODIFICATION DES INDICATIONS RELATIVES À LA FORME JURIDIQUE DU TITULAIRE**

Pour introduire ou modifier une indication relative à la forme juridique du titulaire, vous devez fournir les informations demandées aux points a) et b) de la rubrique 4.

Pour pouvoir inscrire une modification de la forme juridique, le titulaire doit être une personne morale. Si le titulaire avait auparavant déclaré être une personne physique, l'OMPI émettra un avis d'irrégularité demandant au titulaire de préciser ce point.

##### **Rubrique 4.a) : Modification ou introduction d'indications relatives à la forme juridique**

Si vous souhaitez modifier (ou introduire) une indication relative à la forme juridique, indiquez ici la nouvelle forme juridique (p. ex, “société par actions”) et remplissez ensuite le point 4.b).

##### **Rubrique 4.b) : État et, le cas échéant, division territoriale de cet État**

Indiquez l'État (pays) et la division territoriale de cet État (canton, province, État, etc.) dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale susmentionnée (par exemple “États-Unis d'Amérique, Floride”).

Lorsqu'il y a des cotitulaires et que le changement ne s'applique qu'à l'un d'entre eux, il convient de préciser à quel titulaire le changement s'applique. Si deux ou plusieurs cotitulaires souhaitent modifier (ou introduire) des indications relatives à la forme juridique, les informations correspondantes doivent être indiquées dans la feuille supplémentaire.

#### **RUBRIQUE 5 : SIGNATURE PAR LE TITULAIRE ET/OU SON MANDATAIRE**

Le titulaire inscrit ou son mandataire doit signer le présent formulaire avant de le soumettre directement à l'OMPI. Si le formulaire n'est pas signé, la demande d'inscription des modifications n'est pas inscrite.

Si la demande est présentée par l'intermédiaire d'un office et signée par l'office, la signature du titulaire ou du mandataire du titulaire n'est pas requise et cette rubrique ne doit pas être remplie. Toutefois, l'office peut demander au titulaire (ou à son mandataire) de signer cette rubrique ou les autoriser à la signer.

La personne ayant signé le présent formulaire doit déclarer qu'elle est habilitée à le faire en vertu de la législation applicable.

## Titulaire

Indiquer le nom du titulaire (y compris les cotitulaires) exactement tel qu'il est inscrit au registre international.

## Mandataire du titulaire

Si le formulaire est signé par le mandataire, le nom du mandataire doit être indiqué exactement tel qu'il est inscrit au registre international. Si le formulaire est signé par le titulaire inscrit, la signature de son mandataire n'est pas nécessaire.

Si le titulaire ou le mandataire est une personne morale, indiquer son nom tel qu'il est inscrit au registre international (et non pas le nom de la personne signant le formulaire au nom de cette personne morale).

## Signature (titulaire/mandataire)

La signature doit être manuscrite, imprimée, dactylographiée ou apposée au moyen d'un timbre.

## **RUBRIQUE 6 : SIGNATURE DE L'OFFICE PRÉSENTANT LA DEMANDE**

Cette rubrique doit uniquement être remplie par l'office soumettant le formulaire.

## **FEUILLE DE CALCUL DES TAXES**

La "Feuille de calcul des émoluments et taxes" annexée au formulaire doit être remplie.

Si aucun paiement n'a été reçu par l'OMPI ou en cas de paiement insuffisant, le déposant et son mandataire (le cas échéant) reçoivent une notification d'irrégularité.

### **a) Instruction à l'effet de prélever sur un compte courant**

Lorsque le montant des émoluments et taxes doit être prélevé sur un compte courant auprès de l'OMPI, veuillez cocher la case et fournir les informations suivantes :

#### *Titulaire du compte*

Indiquer le nom du titulaire du compte courant.

#### *Numéro de compte*

Indiquer le numéro de compte à cinq chiffres.

### *Identité de l'auteur de l'instruction*

Indiquer le nom de l'auteur des instructions de paiement (il peut s'agir du déposant, de son mandataire, de l'office d'origine ou d'un tiers).

Si vous choisissez ce mode de paiement, l'OMPI débitera le montant requis, sous réserve de la disponibilité des fonds. Ce mode de paiement évite le risque d'un paiement insuffisant.

Pour savoir comment ouvrir un compte courant auprès de l'OMPI, veuillez utiliser le lien suivant : [Compte courant auprès de l'OMPI](#).

### **b) Montant des émoluments et taxes**

La taxe est de 150 francs suisses, quel que soit le nombre de modifications ou d'enregistrements internationaux indiqués à la rubrique 1 du formulaire.

### **c) Mode de paiement**

#### *Identité de l'auteur du paiement*

Il est essentiel d'indiquer l'identité de l'auteur du paiement (nom du titulaire, de son mandataire ou d'un tiers).

#### *Paiement reçu et confirmé par l'OMPI*

Cochez cette case si les fonds ont déjà été reçus et ont fait l'objet d'un accusé de réception par l'OMPI. Vous devez fournir l'identité de l'auteur du paiement et le numéro de quittance de l'OMPI (délivré lorsque l'OMPI a accusé réception de votre transfert).

#### *Versement sur le compte bancaire ou le compte postal de l'OMPI (uniquement pour des paiements intereuropéens)*

Lorsque le versement est effectué sur le compte bancaire ou le compte postal de l'OMPI, cocher la case correspondante et fournir les informations suivantes :

#### *Références du paiement*

Lorsque vous transférez des fonds à l'OMPI (virements bancaires ou postaux), fournir les informations suivantes à votre banque ou à votre bureau de poste et les inscrire dans le champ "Références du paiement" du formulaire :

- ✓ Nom de l'auteur du paiement et adresse complète;
- ✓ [Code de transaction](#) : saisir le code de transaction (MT) relatif aux modifications du nom, de l'adresse ou des indications relatives à la forme juridique du titulaire;

- ✓ Marque ou éléments verbaux de la marque (le cas échéant); et
- ✓ Nom du déposant (s'il est différent de celui de l'auteur du paiement).

*jj/mm/aaaa*

Indiquer la date du paiement, en jour, mois et année.

[Fin de la note concernant le dépôt du  
formulaire MM9]